

# Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME

## Séance du 27 mai 2024

L'an 2024, le 27 mai à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge CAILLY, le Maire.

**Présents** : S. CAILLY, D. BLONDEAU, C. ROTTIER, D. FRÉTARD, C. MOULIN, C. NOUHAUD, JM. LEGROS, PY. BOULAY, D. VALLÉE, S. DENIS, I. HEURTEVENT, C. MAUTHÉ.

**Absents excusés** : M. JUIGNET (donne pouvoir à C. Rottier), G. POSSON (donne pouvoir à S. Cailly), D. DOUDELET (donne pouvoir à JM. Legros).

**Assistait à la réunion** : Marjolaine Tournelle.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024
- Délibération sur les voies et lieux dits de la commune dans le cadre de l'adressage
- Délibération sur le projet de vente de la parcelle D679 située à l'Orée du Golf.
- Délibération sur le Plan mobilité de la CDC
- Délibération sur la vente du broyeur
- Délibération sur la participation financière de la commune à la banque alimentaire
- Délibération d'une subvention d'un voyage scolaire
- Compte-rendu de la commission voirie et travaux et point sur les subventions
- Point sur l'élagage de la haie bordant l'Orée du Golf suite à la visite du PNR
- Point sur la mise en place des badges d'accès aux conteneurs des ordures ménagères
- Questions et informations diverses

Le Maire déclare la séance ouverte à 18h45

### Nomination du secrétaire de séance.

Denis BLONDEAU est élu à l'unanimité.

### Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Del-13-2024 Délibération sur les voies de la commune dans le cadre de l'adressage

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la création des voies avec les dénominations suivantes :

Tableau ci-dessous de l'ensemble des dénominations des voies sur la commune :

Date de la  
convocation  
17/05/2024

Date d'affichage  
03/06/2024

Nombre de  
membres  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Impasse de l' Aunay Molier	Chemin de la Guinguette
Impasse de la Baderie	Place Gustave Blondeau
Route du Barreau	Route de la Halte d'Igé
Bas de Sèche-Terre	Impasse du Haut Buisson
Allée de la Baudonnière	Haut de Sèche-Terre
Impasse Bel Air	Impasse du Haut Être
Rue Belle Fontaine	Chemin de la Hégronnière
Route de Bellême	Rue de la Herse
Impasse de la Blanchardièrre	Chemin de l' Hôtel Chappey
Rue des Bouleaux	Route d' Igé
Route de la Brahigue	Chemin de Kiki
Route de la Bruyère	Impasse du Liard
Impasse du Champ Choiseau	Route de la Louvellièrre
Route de Chêne Galon	Impasse Luceau
Impasse de la Chesnaye	Chemin de la Maladrerie
Impasse de la Clergerie	Route de Mamers
Place du Cimetière	Route de la Marcissière
Impasse du Clos Bourdeaux	Impasse Cour Martin
Impasse du Clos à la Soreau	Rue Maurice de Vlaminck
Route du Collier Rouge	Impasse Montpoirier
Chemin du Colombier	Route de Mortagne
Impasse du Coutelier	Impasse du Moulin de Cicé
Route de Crapon	Rue du Moulin de Saint Martin
Rue des Croisettes	Impasse du Nouveau Monde
Impasse Croupe	Impasse du Numéro Deux
Impasse des Demoiselles	Lotissement l' Orée du Golf
Impasse des Échauguettes	Impasse Orgeval
Impasse Éclopechat	Impasse de Pâques
Rue Éclopechat	Allée du Paturas
Chemin des Écureuils	Impasse de la Petite Baudonnière
Rue des Érables	Impasse de la Petite Vallée
Impasse des Étangs	Rue Pierre de Romanet
Route de l' Être Carré	Chemin Pierre Morencé
Impasse les Êtres	Chemin du Pissot
Rue Famille Gaulin	Route de Plaisance
Route de Fanay	Impasse des Primevères
Chemin de la Feuillette	Impasse de la Ravallière
Chemin des Fontaines	Impasse de la Roulonnière
Impasse de la Fouquerie	Route de Saint Fulgent
Impasse de la Fourragère	Place Saint Louis
Rue de la Gare	Route de Saint-Ouen-de-la-Cour
Rue de Goring on Thames	Cour de la Scierie
Impasse Goufard	Impasse de la Souffletière
Impasse du Grand Pré	Rue de la Souricière
Impasse de la Grande Vallée	Avenue de Stühlingen
Impasse de la Grange d'Entasse	Impasse des Terrasses de Saint Mart
Impasse des Groyes	Rue des Terrasses de Saint Mart
Route du Gué Dollant	Lotissement des Tilleuls
Rue Guillaume Seznec	Route de la Viosne

### **Del-14-2024 Délibération sur le projet de vente de la parcelle D679 à l'Orée du Golf.**

Suite à la demande du Conseil, le maire a rencontré Monsieur et Madame Lignel Roussel le samedi 20 avril. Il leur a fait part des éléments suivants :

- la commune n'a pas nécessité de vendre la parcelle (D679)
- néanmoins, il leur indique qu'une transaction à 90 €/m<sup>2</sup> pourrait être proposée au conseil du 27 mai soit pour 590 m<sup>2</sup> un montant de 53 100 €.

Le Maire propose au conseil de vendre ce terrain pour 50 000 € TTC.

M. le Maire confirme à Denis Vallée qu'il n'y a aucun bassin sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Accepte** de vendre la parcelle D679 pour 50 000 € avec tous les frais à charge des acquéreurs.

### **Del-15-2024 Délibération sur le plan mobilité de la CDC**

Dans le cadre de la loi 3DS, la CDC a pris la compétence mobilité. Elle est à ce titre AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) sur son territoire. Elle peut ainsi organiser :

- des services à la demande de transport public de personnes,
- des services de mobilité actives,
- des services relatifs aux usagers partagés de véhicules terrestres à moteur ou de contribuer à les développer,
- des services de développement solidaire

La CDC s'est ainsi inscrite dans une démarche volontaire et établi une stratégie de mobilité partagée à court et moyen terme en opérant un diagnostic précis et en définissant les enjeux. Elle a ainsi identifié plusieurs enjeux : repenser le transport à la demande, améliorer les lignes régulières actuelles, développer l'offre de transport collectif en lien avec les pôles extérieurs, développer les pistes cyclables, renforcer les offres d'initiative de mobilité solidaire etc...

13 actions ont ainsi été déclarées :

- 1) transports collectifs : - renforcer les lignes existantes
  - développement transport collectif vers pôles externes
  - transfert à la CDC des services de transport scolaire
  - création de lignes interne autonome
- 2) Développement du vélo
- 3) diminuer l'autosolisme
- 4) l'information et la solidarité

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité :

- **propose** d'adopter le plan mobilité simplifié présenté par la CDC à l'exception du transfert de la Région à la CdC du transport scolaire et de la création de navette autonome.

### **Del-16-2024 Délibération pour la vente du broyeur**

L'entreprise Moulin propose d'acheter le broyeur de la commune à 1 600 €. Cependant concernant l'acquisition du nouveau broyeur lors du conseil du 18 mars 2023, deux devis supplémentaires ont été demandés.

Après débat, le conseil municipal (C. Moulin ne prend pas part au vote) :

- **Valide** la vente de l'ancien broyeur à l'entreprise Moulin pour 1 600 €
- **Accepte** le devis de l'entreprise Romet pour 7 900 € ht soit 9 408 € ttc.

### **Del-17-2024 Délibération sur la participation financière de la commune à la banque alimentaire de Bellême**

La commune de Bellême assume, aujourd'hui, seule le coût du service de la Banque Alimentaire. Elle souhaite désormais mutualiser ce coût avec les communes du Pays Bellémois. Sur la base de 2023, la charge serait de 266 € pour la commune sur un total de 4 530 € soit 6 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Accepte** de participer pour la charge de la Banque Alimentaire des St Martinois.

### **Del-18-2024 Délibération pour une subvention d'un voyage scolaire**

Le maire présente au conseil une demande de subvention concernant un enfant de la commune scolarisé au lycée Jean-Monnet pour un voyage scolaire du 25 au 30 mars 2024 pour un coût de 352 € :

- Mme Nouhaud pour sa fille Eloïse Rotrou,

Le conseil municipal (Christine Nouhaud ne prend pas part au vote) :

- **Accepte** le versement de la subvention ci-dessus pour un montant de 50 €.

### **Compte rendu de la commission voirie et travaux et point sur les subventions**

M. Blondeau présente le compte-rendu de la commission voirie et travaux :

- l'aménagement du bourg, il est proposé de réaliser un caniveau béton à la place des pavés sauf du 53bis rue Pierre de Romanet jusqu'au 49 rue Pierre de Romanet qui resterait comme tel après restauration.
- le cimetière, proposition de retirer les graviers dans le carré C (nouveau cimetière) et poser des plaques de nid d'agravelle avec du sable de concassage pour remplir les alvéoles de cailloux ou pelouse.

Concernant la subvention DETR, le retour doit être notifié pour fin juin. M. le Maire s'est entretenu avec la sous-préfecture qui a confirmé que nous aurons une subvention a priori de 19 000€. Cependant, tous les travaux (parking de l'église, vitraux et la toiture de la Sacristie) doivent être réalisés afin de toucher la subvention dans sa globalité. Le conseil valide cette option dans la mesure où la Fondation du Patrimoine nous a alloué une subvention de 5 000 € pour la restauration de la toiture de l'église.

### **Point sur l'élagage de la haie bordant l'Orée du Golf suite à la visite du PNR**

Suite à la demande du conseil, une réunion s'est tenue le 17 mai en présence du PNR du Perche Christophe Moulin, Daniel Doudelet, Denis Blondeau et le Maire. Le PNR du Perche nous a adressé un courrier en date du 22 mai 2024, nous conseillant de procéder au recépage des frênes sans toucher aux autres essences pour permettre de garder la trame de la haie. Denis Vallée demande le coût de la taille. L'entreprise Moulin a proposé un devis à 2 500 €. Les travaux seront faits dans l'hiver.

### **Point sur la mise en place des badges d'accès aux conteneurs des ordures ménagères**

La mise en place des badges sera active le lundi 3 juin 2024. Il reste à peine 100 maisons à équiper du badge.

### **Questions et informations diverses**

- M. le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue le 24 mai avec le département concernant la fin des travaux de la déviation. Denis Vallée demande si la route de l'Étre Carré va être refaite mais cela n'a pas été évoqué. Denis Blondeau lui répond que les bords de la route seront refaits mais il n'est plus possible « écologiquement » de buser. Sur l'emplacement des ordures ménagères à La Bruyère, une bande de béton sera faite afin de permettre aux camions de tourner sans abimer le bord du trottoir.
- Il y a eu trois démissions au comité des fêtes dont le Vice-Président
- La fête communale aura lieu le dimanche 16 juin dans la rue Pierre de Romanet.
- Point sur les dossiers encours de l'assurance concernant deux accidents, le premier une

branche tombée sur un candélabre et la seconde un accident de voiture avec 4 plots et 1 candélabre.

- Christine Nouhaud demande si l'élagage des tilleuls sera fait. Denis confirme que l'entretien des travaux sera assuré le moment venu par le conseil départemental.
- Denis Blondeau informe le conseil des travaux de voirie proposés par la CDC, le chemin de La Baderie, le début du chemin de l'Hôtel-Chappey, La Fouquerie, La Haute-Viosne et Fanay. Pierre-Yves ne trouve pas logique de refaire le chemin de La Haute-Viosne car il est très peu emprunté.
- M. le Maire informe le conseil qu'il va falloir travailler sur le plan sécurité incendie de la commune, la nouvelle réglementation étant plus contraignante.
- M. le Maire rappelle les permanences des élections européennes.

La séance est levée à 20h20

**Le Maire**  
**Serge CAILLY**

**Le secrétaire de séance**  
**Denis BLONDEAU**

Les décisions, du Conseil Municipal, peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans les deux mois de leur parution.